



Union des ASA de la Bléone à l'Asse

Siège : Antenne Chambre d'Agriculture – Avenue Charles Richaud
04 700 ORAISON
unionbleoneasse@free.fr

A Oraison, le 09 octobre 2019

DREAL PACA
SCADE
Madame la Directrice
36 Boulevard des Dames
13002 MARSEILLE

Objet : Demande de recours gracieux

Référence : A.P. N°F09318P0361 - projet de conversion des réseaux d'irrigation du canal de Thor et du Moulin de Dabisse

Madame la Directrice,

L'Union des ASA de la Bléone à l'Asse a déposé un dossier de demande d'examen au cas par cas concernant le projet de conversion des réseaux d'irrigation du périmètre de l'ASA du canal du Thor et du Moulin de Dabisse sur la commune des Mées (04).

Suite à l'instruction du dossier par vos services et à la décision de l'A.P. n°F09318P0361 imposant la réalisation d'une étude d'impact pour ce projet, nous formulons par la présente lettre un recours gracieux auprès de la DREAL PACA.

En effet, nous pouvons apporter des éléments complémentaires justifiant notre demande de recours concernant l'obligation de réalisation d'une étude d'impact.

Dans le cadre du projet, une demande de financement a été déposée auprès du service FEADER de la Région PACA (appel à projet 4.3.1). Le mémoire technique accompagnant cette demande de financements prévoit plusieurs actions de suivi du territoire pendant et après la phase de travaux.

Dans ce projet, l'Union des ASA de la Bléone à l'Asse s'engage notamment à :

- Installer un piézomètre et à réaliser un suivi des niveaux de la nappe pendant 4 ans,
- Réaliser un inventaire écologique avant le démarrage des travaux,
- Recruter un écologue pour assister le maître d'ouvrage pendant la phase des travaux,
- Réalimenter un canal d'irrigation pour le maintien sur le territoire d'un corridor biologique,
- Réaliser un suivi annuel des corridors biologiques pendant 5 ans,
- Diminuer ses prélèvements d'eau.

La diminution des prélèvements est une condition sine qua non au financement du projet. L'économie qui sera réalisée est estimée à 3 384 521 m³, dont 788 400 m³ sont destinées à la réalimentation d'un corridor biologique. L'ASA des canaux du Thor et du moulin de Dabisse a pris une délibération spécifique sur l'engagement à réaliser des économies d'eau, à la demande de l'Agence de l'eau.

Un premier projet de modernisation terminé en 2015, a permis de réaliser des économies sur la ressource en eau, la création de deux corridors biologiques et la mise en place de mesures de suivi de la nappe.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre demande et en espérant vous avoir apporté toutes les informations nécessaires à la suite des démarches, je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président,



Alex ANGELVIN

UNION des ASA de la Bléone à l'ASSE
Antenne de la Chambre d'Agriculture
04700 ORAISON
Tél. : 04 92 79 40 41

Pièces jointes :

Délibération sur les économies d'eau
Plan parcellaire du projet
Plan de localisation des travaux
Plan des futurs réseaux
Rapport de suivi de la nappe phréatique (travaux 2015) du 01/19 – 09/19